

Un dispositif de protection sociale pour améliorer le quotidien des artisans togolais



D'ici la fin de l'année, le ministère du développement à la base de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes va doter les artisans du Togo d'une assurance maladie. Des démarches sont entreprises dans ce sens depuis 2014 auprès de l'Institut national d'assurance maladie du Togo (INAM Togo). Mercredi, une session est ouverte à Lomé en vue de la validation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de protection sociale des artisans. La rencontre vise notamment à analyser les résultats du diagnostic concernant le niveau de vulnérabilité des artisans et des membres de leur famille.

Prendent part à cette rencontre les acteurs du secteur de l'artisanat, les membres des Chambres Régionales de Métiers, des représentants des acteurs impliqués dans la protection sociale et personnes des ressources.

Ils sont appelés à analyser les résultats de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de protection sociale des artisans, commanditée par leur ministère, valider les pratiques en matière de protection sociale dans le secteur de l'artisanat recensées lors de la

phase diagnostique et analyser la pertinence du mécanisme de protection sociale des artisans et de leur famille proposées par l'étude entre autres.

L'initiative vise à finaliser sous peu le processus de mise en place de l'assurance maladie pour les artisans, enclenchés il y a bientôt 5 ans.

«Conformément à notre politique nationale de développement de l'artisanat, nous avons pour devoir de mettre en place un mécanisme approprié de protection sociale des artisans. C'est une orientation stratégique qui nous permet d'améliorer véritablement le quotidien des artisans », a expliqué Victoire Tomégah-Dogbe, ministre chargé de l'artisanat.

{loadmoduleid 210}

A cette rencontre de validation, l'INAM présente les paramètres techniques de prise en charge de l'assurance maladie des artisans.

« Aujourd'hui il est possible de commencer à penser très rapidement à la prise en charge des artisans. Puisque juste après la validation de cette étude nous passerons à la délivrance des cartes d'assuré à ces artisans et nous promettons d'ores et déjà travailler avec professionnalisme avec eux », a indiqué Myriam Dossou-d'Almeida, directrice générale d'INAM Togo.

Pour rappel, au Togo, l'artisanat contribue à la formation du PIB national (18% en moyenne), à la réduction des déséquilibres de la balance des paiements et à la baisse sensible du chômage au sein des populations.